



Pour l'autorité compétente par délégation				
COM DU 12 JUN 2023				
DÉLIBÉRATION N°	C2023	06	12	09

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 7 juin 2023 : 31 mai 2023
- Réunion du 7 juin 2023 : absence de quorum constatée (29 membres présent.e.s, 3 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 31 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 12 juin 2023 : 8 juin 2023
- Nb de membres en exercice : 63
- Nb de membres présents : 4¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 0
- Nb de membres absents et excusés : 59

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE VALENSAINE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 APPROBATION

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

La Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) VALENSAINE a clôturé son exercice comptable le 31 décembre 2022. Le rapport annuel soumis à votre approbation retrace les activités réalisées dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le SMÉDAR.

Ces activités portent principalement sur les apports de déchets issus du secteur public hors périmètre du SMÉDAR et du secteur privé afin d'optimiser les équipements du SMÉDAR.

La SAEML VALENSAINE réalise également la vente de matériaux recyclables issus des équipements du SMÉDAR : mâchefers et compost.

Elle a apporté en 2022 sur les sites du SMÉDAR les tonnes de déchets suivants :

	2021	2022
Déchets des Activités Economiques incinérables	38 776 t	43 682 t
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	3 164 t	3 099 t
Déchets des Services Techniques Municipaux (par marchés publics)	3 128 t	2 567 t
Ordures Ménagères Résiduelles (par marchés publics)	38 317 t	32 387 t
TOTAL déchets incinérables	83 385 t	81 735 t
Soit 28 % des tonnes entrantes sur l'UVE		
Déchets Ménagers Recyclables (par marchés publics)	1 796 t	921 t
Soit 3,27 % des tonnes entrantes sur le Centre de tri		

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

Déchets des Activités Economiques non incinérables	751 t	727 t
Apport de gravats	284 t	225 t
Apport de déchets verts	3 428 t	2 728 t

Les tonnages commercialisés par la SAEML VALENSEINE au cours de l'année 2022 sont ventilés comme suit :

	2021	2022
Vente de mâchefers	69 986 t	60 699 t
Vente de compost 10 mm	855 t	576 t
Vente de compost 25/30 mm	19 460 t	17 575
Vente de sacs de compost 50 L	14 789 sacs	12 093
Vente de Bois énergie		

Le chiffre d'affaires global de l'année 2022 généré par l'ensemble de ces activités est de 8 797 266 € HT. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 175 943 € en 2022.

Le bilan social fait apparaître au 31 décembre 2022 un effectif de 8 personnes.

Le SMÉDAR a facturé ses prestations à VALENSEINE pour un montant total de 7 709 392 € HT.

Enfin, la société VALENSEINE a tenu en 2022, un conseil d'administration et une assemblée générale ordinaire.

Le rapport annuel 2022 ainsi que les perspectives et objectifs 2023 ont été validés et acceptés par le conseil d'administration du 3 mai 2023.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1524-5,
Vu le rapport d'activités de la SAEML VALENSEINE,
Vu la 1^{re} convocation adressée le 31/05/2023 aux membres du Comité en vue de la réunion du 07/06/2023,
Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 07/06/2023,
Vu la 2^e convocation adressée le 08/06/2023 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 12/06/2023,
Considérant que la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) VALENSEINE a clôturé son exercice comptable le 31 décembre 2022 ;
Considérant que le rapport annuel soumis à votre approbation retrace les activités réalisées dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le SMÉDAR ;
Considérant que ces activités portent principalement sur les apports de déchets issus du secteur public hors périmètre du SMÉDAR et du secteur privé afin d'optimiser les équipements du SMÉDAR ;

Considérant que la SAEML VALENSEINE réalise également la vente de matériaux recyclables issus des équipements du SMÉDAR : mâchefers et compost ;

Article unique – D’approuver le rapport annuel 2022 de la Société Anonyme d’Economie Mixte Locale VALENSEINE joint en annexe.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d’accepter à l’unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	04	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ